



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-603

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris /

75-2026-10-08-00012 - Arrêté interpréfectoral portant nomination de membres de la commission départementale des risques naturels majeurs de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-09-15-00010 - Arrêté n° 2026-01133 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-10-08-00012

Arrêté interpréfectoral portant nomination de
membres de la commission départementale des
risques naturels majeurs de Paris



**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°
portant nomination de membres de la commission départementale des risques naturels majeurs
de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

**LE PRÉFET DE POLICE,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS,**

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 565-2, R. 565-5 à R. 565-7 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R*133-1 à R*133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François Leclerc, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Patrice Faure, préfet de police, ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2016-DRIEE-141 en date du 20 décembre 2016 portant création de la commission départementale des risques naturels majeurs de Paris modifié par l'arrêté interpréfectoral n°75-2024-08-02-00005 en date du 2 août 2024 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2025-07-31-00005 en date du 31 juillet 2025 portant composition de la commission départementale des risques naturels majeurs de Paris ;

Vu la délibération du conseil de Paris n°2026 R 70 en sa séance des 19 et 20 mai 2026 désignant des représentants de la Ville de Paris au sein de la commission départementale des risques majeurs ;

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des membres composant la commission départementale des risques naturels majeurs de Paris pour la ville de Paris ;

ARRÊTENT

Article 1er : Les représentants de la ville de Paris nommés dans le premier collège de la commission départementale des risques naturels majeurs de Paris, comprenant les représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département sont :

- en tant que titulaires : Geneviève Garrigos, Maxime Des Gayets, Arnaud Lehoux, Julie Boillot, Anne-Claire Tyssandier, Jean-Noël Aqua ;
- en tant que suppléants : Kevin Havet, Adji Ahoudian, Marion-Emi Alix, Emmanuelle Hoffman, Jean-Baptiste Olivier, Rym Karaoun Guezou.

Article 2 : L'arrêté interpréfectoral n°75-2025-07-31-00005 en date du 31 juillet 2025 portant composition de la commission départementale des risques naturels majeurs de Paris est abrogé.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et le préfet, directeur de cabinet du préfet de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 08 octobre 2026

Le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris,

Signé

Georges-François LECLERC

Le préfet de Police,

Signé

Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2026-09-15-00010

Arrêté n° 2026-01133 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 15 Septembre 2029

ARRETE N° 2026-01133

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au gardien de la paix **Antoine LESSAULT**, né le 19 mai 1992, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Patrice FAURE « signé »